



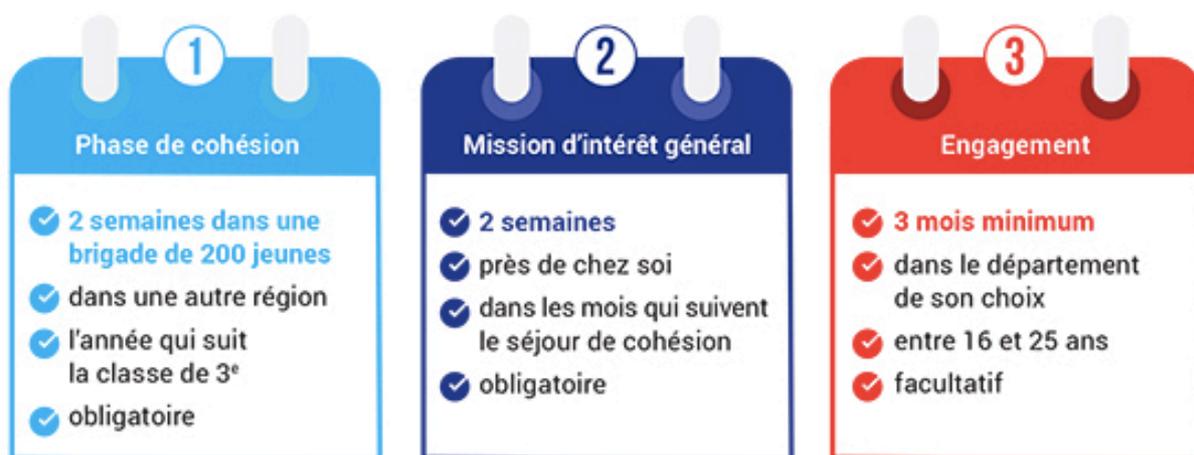
Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans pour qu'ils participent à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Cette année, 13 départements proposent à 2 000 jeunes de vivre cette expérience.



4 OBJECTIFS



3 ÉTAPES CLÉS



7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
 - 2 Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
 - 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
 - 4 Culture et patrimoine
 - 5 Découverte de l'engagement
 - 6 Défense, sécurité et résilience nationales
 - 7 Développement durable et transition écologique et solidaire
- + Bilan de santé et point d'étape compétences et orientation

LA PHASE DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune pendant deux semaines une opportunité de vie collective pour lui permettre de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

En pratique

Est-ce que les filles et les garçons sont séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Y-a-t-il un uniforme ?

Une tenue est fournie qui pourra être conservée.

Le portable est-il autorisé ?

Il est interdit la journée pendant les activités.

Où les jeunes habitent-ils ?

Dans des maisonnes de 10 personnes du même âge, venant d'horizons différents.



Qui sont les personnes qui encadrent les jeunes ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnes. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

À quelle heure est prévu le lever ?

À 6h30. La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante la Marseillaise. Extinction des feux à 22h30.

Au programme : des activités variées

<p>Des modules collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ initiation au Code de la route ✓ formation aux premiers secours ✓ initiation à l'auto-défense ✓ forums de l'engagement ✓ ateliers sur les métiers de la défense ✓ rallyes citoyens ✓ jeux de rôle sur les institutions nationales et européennes ✓ parcours sportifs ✓ projets culturels, etc. 	<p>Des bilans personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ bilan de santé ✓ évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ✓ point d'étape sur les compétences (notamment numériques)
---	---

Sous quelle forme ?
Activités pratiques et mises en situation

À quoi ça sert ?
Détecter d'éventuelles difficultés pour y apporter des solutions

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

LA PHASE DE COHÉSION JUIN 2019

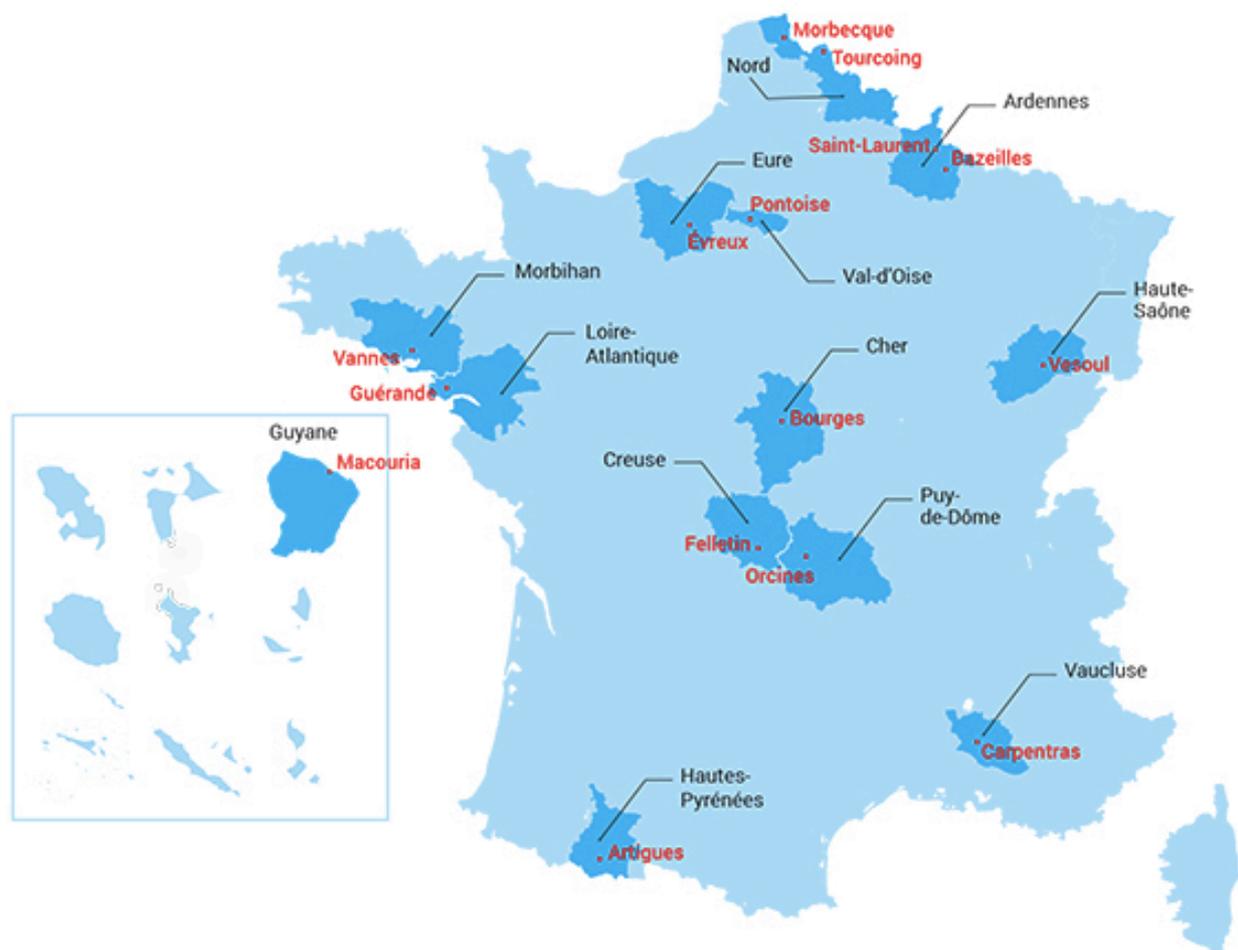
Du 16 au 28 juin 2019, le SNU offre aux jeunes l'occasion de découvrir un autre territoire.

QUI ?

2 000 jeunes volontaires
âgés de **15 à 16 ans** ayant
achevé leur année de 3^e.

OÙ ?

Résidant dans l'un des
13 départements pilotes.



LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans le cadre de la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.



Quels domaines ?

Défense et sécurité nationales, environnement et développement durable, solidarité, santé, éducation, culture, sport, développement international, formation en vue d'un engagement volontaire, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.

BONUS Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles concernent la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou l'environnement (service civique, sapeur pompier volontaire, réservistes, etc.).

FOIRE AUX QUESTIONS



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Tout ce qu'il faut savoir



Questions générales

A qui s'adresse le SNU ?

Le service national universel s'adresse aux filles et aux garçons de nationalité française âgés de 15 à 16 ans durant l'année suivant la classe de troisième.

Pour la phase de préfiguration, en 2019, il est également nécessaire de résider dans l'un des 13 départements préfigurateurs.

À partir de quand le SNU sera-t-il obligatoire ?

Le SNU sera généralisé à tous les départements à partir de 2020 et rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes de 16 ans de façon progressive, à horizon 2022-2023.

Comment cela se passe-t-il pour les jeunes apprentis, notamment vis-à-vis de leur patron ?

Dans le cadre de la phase de préfiguration, les apprentis pourront participer au SNU avec l'accord de l'employeur.

Je suis en situation de handicap. Puis-je tout de même effectuer mon SNU ?

Le SNU a vocation à s'adresser à tous les jeunes. L'accueil sera adapté si nécessaire au cas par cas en fonction des besoins. Dans chaque centre, un encadrant sera désigné comme référent pour le

jeune et sa famille. Selon les possibilités, une visite des lieux avant le début du séjour avec votre famille pourra éventuellement vous être proposé.

Comment est choisi le département où je suis envoyé ?

L'affectation se fera au niveau national, en dehors de votre département de résidence.

Comment je me rends dans le département dans lequel je suis envoyé ?

Le trajet s'effectuera par avion pour la Guyane et par voie ferroviaire pour les autres départements d'accueil, avec un accompagnateur SNU. Le trajet est entièrement pris en charge.

Est-ce que je serai avec d'autres élèves de ma classe ou de mon établissement ?

Le SNU répond à des principes de mobilité, de mixité et de brassage social et territorial. En conséquence, il ne sera pas possible de faire des binômes. Vous pourrez vous retrouver avec des jeunes de votre département, mais l'affectation se fera au niveau national.

Hébergement et vie dans les centres

Dans quel type d'hébergement aura lieu la phase de cohésion ? Ces logements seront-ils mixtes ?

L'hébergement sera collectif, dans des internats ou tout autre établissement conforme à la réglementation d'accueil collectif de mineurs. En revanche, les dortoirs ne seront pas mixtes.

Aurai-je accès à mon téléphone portable ?

L'utilisation du téléphone portable est interdite la journée durant les activités. Un temps sera prévu en fin de journée pour communiquer avec les familles.

Est-ce que je rentrerai chez moi le week-end ?

Vous resterez dans le centre d'accueil durant les douze jours de la phase de cohésion, y compris le week-end.

Sécurité et encadrements

Par qui serai-je encadré ?

Des adultes formés dans l'encadrement des adolescents au niveau national superviseront votre vie quotidienne. Chaque encadrant a suivi, en amont du séjour de cohésion, une formation adaptée qui

tire profit de l'expérience pédagogique de l'éducation nationale, de la tradition d'encadrement collectif des armées et des mouvements associatifs.

Comment sera assurée la sécurité de mon centre ?

Le taux d'encadrement prévu est important : un encadrant pour cinq jeunes. Ils seront présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Activités

Quelles activités vais-je effectuer durant mon SNU ? Auront-elles lieu tous au même endroit ?

Les activités s'articuleront autour de sept thématiques :

- Défense, sécurité et résilience nationales ;
- Développement durable et transition écologique ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques, sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit ;
- Découverte de l'engagement.

La plupart des activités se dérouleront au sein des centres d'accueil, mais certaines seront à l'extérieur comme les activités en pleine nature, ou délocalisées.

Les activités proposées seront-elles différentes selon les centres d'accueil ?

Quatre modules seront dispensés de manière similaire :

- Un module « Défense et mémoire »
- Un module « Sécurité »
- Un module sur le « code de la route »
- Un module « promotion de la santé ».

Un bilan de santé et un point d'étape sur les compétences et l'orientation auront également lieu dans tous les centres.

Concernant les autres activités, leur contenu variera selon les centres d'accueil et pourra être enrichi selon les spécificités locales.

Est-ce que tous les modules de la phase de cohésion sont obligatoires ?

La majorité des modules seront obligatoires, mais vous aurez la possibilité de choisir pour certains d'entre eux.